

20 ans après la loi handicap : le Département Seine-et-Marne poursuit son engagement pour l'inclusion

À l'occasion du 20^e anniversaire de la loi du 11 février 2005, le Département de Seine-et-Marne réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Depuis 2021, le handicap est au cœur des politiques publiques départementales, avec notamment la construction du Schéma du handicap qui place l'enjeu de l'inclusion au centre des priorités.

Aujourd'hui, le Département met en lumière les actions fortes dans des domaines essentiels comme la protection de l'enfance, l'éducation, le sport, la culture, la mobilité et les solidarités, afin de garantir l'accès aux droits et aux dispositifs adaptés pour tous les Seine-et-Marnais en situation de handicap.

"Depuis 20 ans, la loi de 2005 a ouvert la voie à une société plus inclusive. En Seine-et-Marne, nous avons pris cet engagement à bras-le-corps avec des actions concrètes dans tous les domaines de la vie quotidienne. Notre volonté est simple : que chaque Seine-et-Marnais, quel que soit son handicap, puisse trouver sa place et s'épanouir pleinement", Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

Un engagement renforcé pour la protection de l'enfance

- **Création du centre Levada**, un lieu de vie dédié aux enfants atteints d'autisme, offrant un accompagnement continu pour favoriser leur insertion sociale à travers l'éducation, la protection et la surveillance adaptées à leur handicap.

L'inclusion scolaire au cœur des collèges

- **Développement des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) et des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** : chaque nouveau collège construit par le Département intègre ces structures, en fonction des besoins identifiés par l'Éducation nationale.
- **Cantoo Web pour l'ENT77** : un outil numérique innovant pour aider les élèves présentant des troubles "dys".
- **Formation des agents départementaux** : sensibilisation des 1 500 agents des collèges aux enjeux de l'inclusion scolaire.

Un territoire pionnier dans le développement du para sport

- **Accès facilité au sport** : chaque Seine-et-Marnais doit pouvoir pratiquer une activité sportive adaptée dans un rayon de 10 km.
- **Formation des éducateurs et bénévoles des clubs** pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap.
- **Financement des clubs handisport** : 200 000 € de l'Agence Nationale du Sport et des investissements conséquents du Département jusqu'en 2025.
- **Facilitation des déplacements** : en partenariat avec le Rotary et My Mobility, mise à disposition de transports gratuits et de minibus adaptés pour les collégiens en situation de handicap.

Une culture accessible à tous

- **Création du pôle "Art et Handicap"**, en partenariat avec "Scènes 77", pour simplifier l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap.
- **Soutien aux associations innovantes**, comme "Élan 2", qui propose des activités culturelles adaptées.

Une mobilité adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap

- **Transport scolaire adapté** : depuis 2021, en partenariat avec la Région, plus de 2 000 élèves et étudiants en situation de handicap bénéficient d'un transport gratuit, leur permettant de se rendre en cours lorsqu'ils ne peuvent pas emprunter les transports en commun.
- **Investissements pour l'accessibilité** : 7,7 M€ investis depuis 2021 dans le dispositif PAM77, garantissant la mobilité des personnes en situation de handicap.

Une politique volontariste pour l'autonomie et les solidarités

- **Création des services SAPHA** (Seniors, Aînés, Personnes Handicapées et Aidants) dès 2021, au sein des Maisons départementales des solidarités (MDS), pour un accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap et de leurs proches.
- **169 M€ de budget dédié** au handicap, incluant 116,5 M€ pour l'hébergement et 52,5 M€ pour le maintien à domicile.
- **Soutien à la pair-aidance** : 119 400 € investis sur 5 ans pour favoriser l'entraide entre personnes concernées.
- **Aides aux Services d'Aide à Domicile (SAAD)** : revalorisation des aides pour pérenniser leur activité.

Une administration engagée pour l'inclusion

- **7,69 % des agents du Département en situation de handicap**, dépassant les obligations légales (6 %) et la moyenne nationale du secteur public (5,66 %).
- **372 agents reconnus travailleurs handicapés (RQTH)** qui contribuent quotidiennement au dynamisme de la collectivité.
- **Signature de la 5e convention avec le FIPHFP (2025-2027)**, avec un budget de 856 070 €, pour poursuivre les efforts en matière d'insertion et d'accessibilité.

Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard - 01.64.87.38.17 - anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre - 01.64.14.60.42 - pauline.maingre@departement77.fr